

## Tribulations au Comité des relations du travail (CRT)

Bon nombre de CRT ont eu lieu en avril pour discuter du projet de répartition et de l'injection de ressources prévues par la nouvelle convention collective. Il est important de comprendre (le prof en moi n'est jamais loin!) que premièrement, le rapport de force au CRT est inégal. « Lorsque les parties n'arrivent pas à une entente sur un sujet inscrit à l'ordre du jour, le Collège procède » (article 4-3.07 de notre convention collective). Cela dit, je me force à croire que les parties sont de bonne foi et que le CRT est tout de même un lieu privilégié de négociation. Deuxièmement, je pense aussi que les décisions prises en CRT devraient être rationnelles et se baser sur des règles objectives. D'ailleurs, un énorme travail a été fait en ce sens par les membres du CRT des années antérieures pour codifier les règles de répartition des ressources. Exit les décisions arbitraires en faveur de ceux ou celles qui parlent le plus fort! Merci! Un rôle majeur de vos représentants au CRT et de s'assurer que ces règles sont respectées et qu'elles sont encore à ce jour justes et pertinentes.

### **Le projet de répartition**

Une première version du projet de répartition a été déposée en CRT le 29 mars. L'étude dudit projet ne fut pas aisée. Nous avons beaucoup de questions et peu de réponses. Le grand manitou des ressources vogue à temps partiel vers de nouvelles aventures (on lui souhaite bonne chance dans ses nouveaux projets!). Cependant, la relève se fait désirer. Votre humble exécutif, ayant suivi quelques formations sur le financement et la répartition des ressources, commence à maîtriser les formules magiques de ce langage venu d'ailleurs.

Constatez par vous-même nos progrès! Le financement, c'est les revenus: les ressources accordées par le ministère au Collège. L'allocation, c'est les dépenses: ce que l'on distribue dans les disciplines pour que les départements effectuent à leur tour leur répartition de cours. Il y a quelques règles conventionnées qui fixent des minimums de dépense pour chacun des volets de la tâche (voir article 8-5.08).

Cette année, nous sommes préoccupés par le volet 2, plus spécifiquement le total de dégagements pour la coordination départementale qui nous apparaît en deçà du minimum prescrit par la convention collective. À suivre!

### **Les ressources EESH**

#### *Des balises claires*

Vous vous en souvenez, nous avons adopté en AG des balises pour négocier les ressources pour les étudiantes et étudiants en situation de handicap (EESH). Nous souhaitions : une règle objective de distribution des ressources en fonction du nombre de PES<sup>1</sup> et de PES EESH par discipline, l'ouverture de poste sur 100% des ressources, une réserve pour ceux qui n'auraient pas de ressources fixes et l'autonomie des départements dans la façon d'utiliser les ressources EESH.

---

<sup>1</sup> Période Élève Semaine : c'est une période de cours pour un étudiant par semaine

C'est une vérité de La Palice, les besoins sont nombreux et tous importants! L'objectif premier étant de répartir les ressources, deux questions se posent alors: comment mesurer les besoins? Comment les prioriser? L'avantage d'une règle de répartition basée sur les diagnostics permet de distribuer les ressources là où les étudiants EESH se trouvent réellement. C'est d'ailleurs une règle similaire qui a été utilisée pour distribuer les ressources entre les collègues.

### *L'histoire se répète*

Le long débat sur les ressources EESH se déroulant depuis plusieurs années sur la scène nationale<sup>2</sup> s'est rejoué localement. Nous voulons discuter d'EESH alors que la partie en face nous parle d'étudiants à besoin particulier (EBP). On comprend que plus on élargit le concept, plus la direction peut rediriger les ressources là où elle le désire. Au lieu de reconnaître l'alourdissement de la tâche enseignante, on cible l'augmentation de la réussite scolaire. Si au moins on visait la réussite éducative... Les premières données présentées au CRT pour calculer la répartition des ressources étaient les taux de réussite et la répartition des étudiants inscrits au SAIDE par programme. On fait quoi avec ça? On se le rappelle, les ressources sont distribuées par discipline. Faut-il le souligner encore, les ressources EESH ont été négociées par les syndicats pour aider les enseignants à aider les étudiants EESH.

### *Les contre-propositions*

Ce que nous avons galéré pour obtenir les données sur la distribution réelle des étudiants EESH par discipline, je ne vous dis pas! Elles sont finalement arrivées et nous avons donc été en mesure de concocter une proposition en respectant la résolution de l'AG. La partie patronale a fait une contre-proposition. La négociation n'a pas été facile! Il y a eu quelques passages à vide décourageants. Nous avons parfois l'impression de négocier par personne interposée. Il y a eu contre-contre-proposition puis triple-contre-proposition. *In fine*, le résultat en est un de compromis. Nous nous sommes rejoints sur certains points et pas du tout sur d'autres. Le pourcentage d'ouverture de postes sera fixé à seulement 44%, ce qui est loin de notre objectif initial et pas beaucoup plus que le minimum conventionné (35%).

Officiellement, le projet de répartition ne sera pas entériné par le CRT.

### *Le casseau de frites*

Si, comme on le propose parfois, à l'instar du modèle d'intégration des étudiants EESH dans les écoles primaires et secondaires, l'on comptait comme 1,6 étudiant<sup>3</sup> chaque étudiant EESH afin de diminuer le nombre d'étudiants par groupe, nous aurions besoin d'un minimum de 26,1 ETC<sup>4</sup>. L'estimation est certes grossière, mais cela donne une idée de l'ordre de grandeur de l'écart qui

---

<sup>2</sup> Voir à ce sujet le très instructif rapport du comité École et Société de la FNEEQ-CSN sur *l'augmentation du nombre d'étudiants en situation de handicap, diversification des profils étudiants et impacts sur la tâche enseignante* présenté au conseil fédéral en mai 2022.

<sup>3</sup>[http://alliancedesprofs.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/APPM/Information/Publications/Fiches\\_syndicales/Regles\\_formation\\_groupes\\_2016-09.pdf](http://alliancedesprofs.qc.ca/fileadmin/user_upload/APPM/Information/Publications/Fiches_syndicales/Regles_formation_groupes_2016-09.pdf)

<sup>4</sup> Estimé à partir du nombre de PES ESH (13150), du nombre de PES total (120817) et du nombre d'ETC alloués (400) à l'automne 2021.

sépare les ressources allouées des besoins réels. Je ne vous l'avais pas dit encore, mais on nous a octroyé 4,07 ETC à Lionel-Groulx pour les EESH!

Je ne sais pas vous, mais j'ai parfois la désagréable impression d'être un laridé dans le stationnement d'un restaurant peu recommandable qui bat de l'aile pour un restant de casseau de frites.